

“TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE”

Société anonyme à conseil d’administration

Au capital de 2.195.228,56 €

Siège social : 14 rue Delambre

75014 PARIS

480 040 880 RCS PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
CONVOQUEE LE 29 JUIN 2022**

**Première partie
(rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d’entreprise)**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, en application des statuts et de la loi, afin de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les états financiers consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2021, et les résolutions relatives à l’affectation du résultat de l’exercice social et aux conventions réglementées. Nous vous soumettons également, à titre ordinaire, une résolution en vue de la ratification du transfert de siège social, ainsi qu’un projet d’autorisation à conférer à votre conseil d’administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions.

I. COMPTES SOCIAUX – TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (TTI)

Nous allons, en premier lieu, vous rendre compte de l’activité de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (la « Société ») au cours de l’exercice écoulé et vous présenter ses comptes.

1.1 Situation et activité de la Société et de ses filiales au cours de l’exercice écoulé – Progrès réalisés, difficultés rencontrées

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2021, la Société, dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris depuis le 18 avril 2011, a poursuivi son activité principale de holding, détentrice de la quasi-totalité des titres de ses quatre filiales, les sociétés :

- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE FRANCE SAS (TTI FRANCE),
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE DO BRASIL LTDA (TTI DO BRASIL),
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ASIA PTE. LTD (TTI ASIA),
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE AMERICAS CORP (TTI AMERICAS),

avec lesquelles elle forme le groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (le « Groupe TTI »).

Au cours de l’exercice 2021, l’activité a poursuivi sa reprise progressive, avec le redémarrage du trafic aérien. TTI France et TTI DO BRASIL ont connu une reprise plus tardive que les autres filiales du groupe.

TTI FRANCE, filiale à 100% de la Société, commercialise les solutions du Groupe TTI sur la zone Europe Moyen-Orient Afrique (EMEA), ainsi que sur les territoires français d'outre-mer. TTI FRANCE a enregistré une hausse de chiffre d'affaires de 9,22% sur le dernier exercice, celui-ci s'élevant à 1.884 K € en 2021, contre 1.725 K € au titre de l'exercice précédent. Son résultat net s'est élevé à 311 K € en 2021, contre 452 K € en 2020.

TTI DO BRASIL, filiale à 99,99% de la Société, dont l'activité couvre la zone Brésil, a enregistré une hausse de chiffre d'affaires, malgré les difficultés rencontrées sur le dernier exercice, celui-ci s'élevant à 1.194 K € (soit 7.616 K BRL) en 2021, contre 918 K € en 2020. L'exercice se clôture par une perte de (9) K € (soit (59) K BRL), contre une perte de (363) K € au titre de l'exercice précédent.

Dans une moindre proportion, TTI ASIA, filiale à 100% de la Société, a également enregistré une hausse de chiffre d'affaires, celui-ci s'élevant à 798 K € (soit 944 K USD) au titre de l'exercice 2021, contre 781 K € au titre de l'exercice 2020. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldent par un bénéfice de 151 K € (soit 178 K USD), en hausse par rapport au bénéfice de 88 K € réalisé en 2020.

TTI AMERICAS, filiale à 100% de la Société, qui couvre la zone Amériques (hors Brésil et territoires français d'outre-mer) a quasiment doublé son chiffre d'affaires, celui-ci s'élevant à 602 K € (soit 712 K USD) en 2021, contre 317 K € en 2020. Elle enregistre un bénéfice net de 305 K € (soit 361 K USD) au 31 décembre 2021, contre un bénéfice net de 68 K € en 2020.

1.2 Analyse objective et exhaustive de la situation de la Société

1.2.1. Indicateurs clés de performance

Les principaux indicateurs clés de performance de nature financière de la Société sont les suivants :

- le résultat d'exploitation représente - 14,82% du chiffre d'affaires ;
- le résultat courant avant impôt représente 28,82% du chiffre d'affaires ;
- le résultat net comptable représente 28,83% du chiffre d'affaires.

Aucun indicateur clé de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société n'est significatif au regard de l'activité de la Société.

1.2.2. Situation financière

A la clôture de l'exercice 2021, la dette de la Société auprès des établissements de crédit était nulle.

Le montant des sommes avancées à la Société en vertu de la convention de trésorerie du Groupe s'élevait à 1.724.055 euros au 31 décembre 2021.

1.2.3. Opérations ou évènements notables ayant eu lieu au cours de l'exercice

Aucun évènement particulier n'a eu lieu au cours de l'exercice en dehors des effets négatifs de la pandémie de COVID 19.

1.2.4. Evènements notables intervenus depuis le début de l'exercice en cours

La Société continue à évaluer régulièrement les risques que la crise sanitaire fait peser sur l'économie et sur la reprise de son activité.

Par décision en date du 25 janvier 2022, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 14 rue Delambre 75014 PARIS, conformément à l'article 4 des statuts.

1.2.5. Evolution prévisible de la Société au cours de l'exercice 2022

La tendance à la reprise de l'activité des filiales s'est confirmée sur la deuxième partie de l'exercice 2021 et sur l'exercice 2022. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des mois à venir.

1.2.6. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

L'activité de la Société dépend principalement de l'importance du trafic aérien des clients de ses filiales. Le transport aérien étant encore impacté par la crise sanitaire mondiale, la Société est toujours confrontée à des incertitudes cette année. Néanmoins, le caractère principalement régional ou domestique de l'activité des clients du Groupe TTI garantit le maintien de l'activité.

En raison de la part importante du chiffre d'affaires réalisé par ses filiales en devises étrangères, les risques de taux de change, auxquels la Société est exposée demeurent, notamment sur le Brésil.

La Société est par ailleurs toujours confrontée à un risque de dépendance vis-à-vis d'un client ou d'un groupe de clients spécifiques, puisque ses filiales peuvent être amenées à signer des contrats importants et susceptibles de représenter individuellement une part significative de leur chiffre d'affaires.

1.2.7. Indications sur l'utilisation d'instruments financiers par la Société

Des bons de souscription d'actions non encore exercés, à savoir 3.108.298 BSA 2022 donnant droit à la souscription de 1.554.149 actions nouvelles, restent en circulation. Les conditions des BSA 2022 ont été modifiées par le représentant de la masse, sur autorisation de l'assemblée générale de la masse des titulaires de BSA 2022 du 12 février 2021.

En dehors de la convention de trésorerie l'unissant à ses filiales, la Société n'a pas eu recours à d'autres instruments financiers.

1.3 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice, la Société n'a engagé aucune dépense ou charge au titre de l'article 39 4. du Code général des impôts.

Aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39 5. du Code général des impôts, n'a été opérée.

1.4 Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La Société a continué à promouvoir les activités de recherche et développement conduites par sa filiale française, TTI France, et à acquérir les modules complémentaires du logiciel ZENITH développé par celle-ci. Pour le détail des montants investis par la filiale française en matière de recherche et développement, nous vous renvoyons au 2.2 du présent rapport.

1.5 Rachat par la Société de ses propres actions

La Société n'a procédé à aucun rachat d'actions propres au cours de l'exercice 2021. A la clôture de l'exercice, aucune action n'était inscrite au nom de la Société.

1.6 Programme de rachat d'actions / contrat de liquidité

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

1.7 Nombre de salariés et actionnariat salarial

Quatre salariés en moyenne ont travaillé pour la Société au titre de cet exercice.

Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Au dernier jour de l'exercice, le pourcentage de la participation des salariés de la Société ou de ses filiales au capital social s'élevait à 0,13%.

Proportion du capital social détenue par ceux des salariés dont les titres font l'objet d'une gestion collective

Au 31 décembre 2021, aucune action détenue par des salariés de la Société ou de ses filiales ou par d'anciens salariés ne faisait l'objet d'une gestion collective dans le cadre d'un plan épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

Proportion du capital que représentent les actions nominatives détenues directement par des salariés à l'issue d'une attribution gratuite ou résultant des autres dispositifs mentionnés à l'article L125-102 du Code de commerce (plan d'actionnariat, privatisations, etc.)

Un pourcentage de 0,13% des actions était encore détenu au nominatif, au 31 décembre 2021, par les salariés de la Société ou de ses filiales, en conséquence d'attributions gratuites d'actions décidées par le conseil d'administration de la Société les 25 janvier 2007 et 9 octobre 2007.

1.8 Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 I du Code de commerce, vous trouverez en annexe 1 au présent rapport, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients, par tranches de retard.

1.9 Présentation des comptes annuels et affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Toutes précisions et justifications figurent en annexe des comptes.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice écoulé est en hausse de 87,03% puisqu'il s'élève à la somme de 797.744 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, contre 426.534 € au 31 décembre 2020.

Compte tenu :

- d'un total de produits d'exploitation s'élevant cette année à 815.819 €, contre 427.038 € au titre de l'exercice 2020,
- pour un total de charges d'exploitations de 934.098 €, légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent de 965.794 €,

le résultat d'exploitation fait apparaître, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, une perte de (118.279) €, contre une perte de (538.756) € au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers sont en forte hausse sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 368.512 €, contre 1.286 € au titre de l'exercice précédent.

Pour leur part, les charges financières sont en forte baisse puisqu'elles se sont élevées à 20.291 € contre 356.383€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est donc bénéficiaire de 348.221 € alors qu'il était déficitaire de (355.096) € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts traduit par conséquent un bénéfice de 229.942 € au titre de l'exercice 2021, contre une perte de (893.853) € au titre de l'exercice précédent.

Des produits exceptionnels d'un montant de 50 euros ont été comptabilisés sur l'exercice, alors qu'aucun produit exceptionnel n'avait été comptabilisé sur l'exercice précédent.

En l'absence de charges exceptionnelles, le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 50 euros, contre un résultat nul au titre de l'exercice précédent.

Par conséquent, le résultat net enregistre une forte hausse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : les comptes se soldent par un bénéfice net de 229.992 € contre une perte nette de (893.853) € au titre de l'exercice précédent.

A la clôture, les capitaux propres s'élevaient à 6.708.491 € pour un capital social entièrement libéré de 2.195.228,56 €.

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce figure en annexe 2.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la totalité du résultat, soit un bénéfice de 229.992,14 €, à l'apurement partiel du report à nouveau débiteur, qui, en conséquence de cette affectation sera déficitaire de (1.043.368,77) €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

1.10 Existence de succursales

La Société ne compte aucune succursale.

1.11 Mandats sociaux

Comme vous le savez, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2020 a décidé de modifier le mode de gestion de la Société. Les associés ont adopté une gestion sous forme moniste avec un conseil d'administration. Messieurs Eric KOURRY, Robert DARDANNE et Grégoire ECHALIER ainsi que Madame Danielle SELBY ont été nommés en qualité d'administrateurs à cette date, et ce, pour une durée de six années qui prendra fin à l'expiration de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.12 Commissaires aux comptes

Le mandat de commissaires aux comptes titulaires de la société CONCEPT AUDIT ASSOCIES, a été renouvelé aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2017 et arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1.13 Composition du capital social – Titulaires de participations significatives – Participations croisées – Autocontrôle

Nous vous rappelons que conformément à l'article 12.4 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement pour le compte d'un actionnaire pendant plus de deux ans donnent droit de vote double.

Compte tenu des informations reçues par la Société en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, de l'article L.233-12 du Code de commerce et de l'article 223-15-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez, ci-dessous, la liste et l'identité des actionnaires qui détenaient, à notre connaissance, plus de cinquante pourcent (50%) ou plus de quatre-vingt-quinze pourcent (95%) du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2021.

Actionnaires	Seuils de détention en capital	Seuils de détention en droits de vote
EUROFINANCE TRAVEL Société anonyme de droit français 17 lotissement Agat. Imm. Technopolis Zone Industrielle de Jarry 97122 BAIE-MAHAULT	Plus de 50% (pas de changement au cours de l'exercice)	Plus de 50% (pas de changement au cours de l'exercice)

La Société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuils en application de l'article L.233-7 du Code de commerce et de l'article 223-15-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que les quatre filiales de la Société, à savoir les sociétés TTI FRANCE, TTI DO BRASIL, TTI ASIA et TTI AMERICAS ne détenaient aucune participation au capital de leur mère au 31 décembre 2021.

Il est précisé en application de l'article R233-19 du Code de commerce, qu'aucune aliénation d'actions n'a été effectuée par la Société, dans le cadre de la réglementation des participations réciproques, au cours de l'exercice 2021.

1.14 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes auxquelles ils sont étroitement liés au cours de l'exercice 2021 (L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

- ❖ **EUROFINANCE TRAVEL**, société étroitement liée à Monsieur Éric KOURRY et à Monsieur Robert DARDANNE, administrateurs :
 - Acquisition de 485.833 BSA 2022 auprès de FIP NEXSTAGE RENDEMENT 2015 le 17 février 2021,
 - Acquisition de 328.452 BSA 2022 auprès de FCPI NEXTSTAGE CAP 2022 IR le 17 février 2021,
 - Acquisition de 955.953 BSA 2022 auprès de FCPI NEXTSTAGE CAP 2023 ISF le 17 février 2021,
 - Restitution le 3 mars 2021, par Monsieur Marc SCILLACI, ancien administrateur, à EUROFINANCE TRAVEL, d'une action prêtée,
 - Acquisition de 143.491 actions auprès de FIP NEXTSTAGE SELECTION (FIP ISF 2009) le 28 juin 2021, pour un prix unitaire de 0,5 euros,

- ❖ **UTILA**, société étroitement liée à Monsieur Grégoire ECHALIER, président du conseil d'administration et directeur général :
 - Acquisition de 259.111 BSA 2022 auprès de FIP NEXTSTAGE RENDEMENT 2015 le 17 février 2021,
 - Acquisition de 175.174 BSA 2022 auprès de FCPI NEXTSTAGE CAP 2022 IR le 17 février 2021,
 - Acquisition de 273.810 BSA 2022 auprès de FCPI NEXTSTAGE CAP 2023 ISF le 17 février 2021,

- ❖ **Monsieur Arnaud PEYROCHE**, directeur technique et opérations chez Travel Technology Interactive France
 - Acquisition de 129.555 BSA 2022 auprès de FIP NEXTSTAGE RENDEMENT 2015 le 17 février 2021,

- Acquisition de 87.587 BSA 2022 auprès de FCPI NEXTSTAGE CAP 2022 IR le 17 février 2021,
- Acquisition de 136.905 BSA 2022 auprès de FCPI NEXTSTAGE CAP 2023 ISF le 17 février 2021.

1.15 Prise de participations significatives / prise de contrôle

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la Société n'a pris aucune participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Elle ne s'est assurée le contrôle d'aucune société de ce type durant l'exercice écoulé.

1.16 Prêts consentis par la Société à des microentreprises, des PME ou à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques (L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier)

La Société n'a pas consenti de prêt à des microentreprises, des PME ou à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques au sens de l'article L.511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

1.17 Injonctions ou sanctions pour des pratiques anticoncurrentielles

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence, devant faire l'objet d'une insertion dans le rapport de gestion.

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – GROUPE TTI

La Société est la société mère du Groupe TTI.

Au titre de l'exercice 2021, la Société a consolidé ses comptes avec ceux de ses quatre filiales : TTI FRANCE, TTI DO BRASIL, TTI ASIA et TTI AMERICAS.

Par conséquent, nous soumettons à votre approbation, les états financiers consolidés du Groupe TTI.

S'agissant de l'activité des filiales, nous vous renvoyons utilement au point 1.1 ci-dessus.

A la clôture de l'exercice 2021, les dettes financières à long terme du Groupe TTI s'élevaient à 2.058 K €, dont 1.800 K € auprès d'établissements de crédit au titre d'un Prêt Garanti par l'Etat et 258 K € d'engagements locatifs, alors que ces dettes financières à long terme s'élevaient à 1.482 K €, dont 1.200 K € auprès d'établissements de crédit et 282 K € d'engagements locatifs, à la clôture de l'exercice 2020.

Compte tenu d'un montant d'« autres dettes financières » de 318 K € au 31 décembre 2021, contre 759 K € au 31 décembre 2020, le total des emprunts et dettes financières s'élevait à 2.376 K € au 31 décembre 2021, contre 2.242 K EUR au 31 décembre 2020.

Le total des valeurs mobilières de placement du Groupe TTI était nul à la clôture de l'exercice 2021, comme à la clôture de l'exercice 2020.

Les disponibilités du Groupe TTI s'élevaient à 1.685 K € à la clôture de l'exercice 2021, alors qu'elles représentaient 1.009 K € à la clôture de l'exercice 2020.

2.1 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans ces états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé est en hausse, puisqu'il s'est élevé à 4.413 K € au titre de l'exercice 2021 contre 3.520 K € au titre de l'exercice 2020.

Le résultat opérationnel courant est, lui aussi, en hausse, puisqu'il fait apparaître au titre de l'exercice un bénéfice de 672 K € contre une perte de (217) K € au titre de l'exercice précédent. Les charges de personnel se sont élevées à 1.992 K € en 2021, contre 1.763 K € en 2020.

Le coût financier représente une perte de (65) K € en 2021, contre (408) K € en 2020.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de (66) K €, contre (44) K € au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé est en hausse, puisqu'il se solde par un bénéfice de 509 K €, contre une perte de (680) K € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.2 Activités du Groupe TTI en matière de recherche et de développement

Le Groupe TTI a maintenu son effort d'investissement dans la recherche et le développement au titre de l'exercice 2021. A ce titre, le Groupe TTI a alloué, sur l'exercice, 348 K € de sa masse salariale à des activités de recherche et développement, bénéficiant de 80 K € de crédit d'impôt innovation.

Ces travaux se sont orientés vers le développement d'applications complémentaires essentiellement pour le logiciel ZENITH.

2.3 Faits caractéristiques de l'exercice écoulé et évènements importants survenus depuis sa clôture

L'épidémie de COVID-19 a eu des effets négatifs sur l'évolution de l'activité. Le Groupe a été contraint de poursuivre, principalement sur le premier semestre, le recours au chômage partiel et a obtenu un montant d'aide sur la période de 190K €. La filiale TTI France a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) d'un montant de 600K € en juin 2021.

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

2.4 Analyse objective et exhaustive de la situation du Groupe TTI, description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe TTI est confronté, utilisation d'instruments financiers

2.4.1 Indicateurs clés de performance

On peut souligner que :

- le résultat opérationnel courant consolidé représente 15,23 % du chiffre d'affaires consolidé,
- le résultat opérationnel consolidé représente 14,50 % du chiffre d'affaires consolidé,
- le résultat net comptable consolidé représente 11,53 % du chiffre d'affaires consolidé,

Aucun indicateur de performance de nature non financière ayant trait aux activités spécifiques du Groupe TTI (notamment en ce qui concerne les questions d'environnement et de personnel) n'est significatif au regard de l'activité des sociétés du Groupe TTI.

2.4.2 Principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe TTI est confronté

Le Groupe TTI est confronté aux risques et incertitudes mentionnées au 1.2.6.

2.4.3 Indication sur l'utilisation d'instruments financiers par le Groupe TTI

Nous vous renvoyons au 1.2.7.

III. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 dans une section spécifique du rapport de gestion. Ce rapport contient des informations sur les mandats en cours et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice, sur les conventions réglementées, et sur les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

3.1 Mandataires sociaux

Vous trouverez ci-joint, en annexe 3, conformément à l'article L.225-37-4 alinéa 1^{er} du Code de commerce, la liste des mandats ou fonctions exercés dans d'autres sociétés, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

3.2 Conventions réglementées – Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif et une filiale

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société a été régulièrement informé, en vue de l'établissement de son rapport spécial, des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil.

Au cours du dernier exercice clos, il n'a pas été conclu, directement ou par personne interposée, de convention entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à 10%, d'une part, et une société contrôlée par la Société au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

3.3 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital social

Vous trouverez ci-joint, en annexe 4, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale à l'organe de gestion en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

3.4 Modalités d'exercice de la direction générale

Dans sa séance du 30 juin 2020, le conseil d'administration a nommé Monsieur Grégoire ECHALIER aux fonctions de président du conseil d'administration et décidé que la direction générale de la Société serait assumée par le président du conseil d'administration, qui prendrait le titre de directeur général. Ce choix n'a pas été modifié.

*
* *

A titre ordinaire annuel, nous vous demandons de bien vouloir i) approuver les rapports qui vous sont soumis et les comptes de l'exercice social écoulé ainsi que les états financiers consolidés du Groupe TTI sur la période, tels qu'ils vous ont été présentés, ii) donner quitus aux mandataires sociaux pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021, iii) affecter le résultat, iv) approuver, en tant que de besoin, les conventions réglementées.

Il vous sera aussi demandé lors de l'assemblée générale du 29 juin 2022 de ratifier la décision prise par le conseil d'administration de transférer le siège social au 14 rue Delambre, 75014 Paris.

Toujours à titre ordinaire, à l'occasion de cette assemblée, nous vous proposerons enfin d'accorder au conseil d'administration une autorisation permettant à la Société d'intervenir sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation serait consentie au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de 18 mois, commençant à courir à compter de l'assemblée générale.

Les acquisitions d'actions permettraient :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Travel Technology Interactive par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance au travers d'un contrat de liquidité conforme à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 ou à celle qui lui succèdera,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, en application de toute autorisation conférée à cet effet, par l'assemblée générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le montant maximal de l'opération serait fixé à 800.000 euros.

Si vous autorisez le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société, il vous sera demandé de lui conférer tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Lors de l'assemblée générale du 29 juin 2022, il vous sera également soumis, à titre extraordinaire, les résolutions qui vous sont présentées dans la seconde partie de ce rapport.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
Informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs

TTI SA						
Délai de paiement Fournisseurs						
Situation au 31 12 2021						
Factures reçues non réglées à date dont le terme est échu						
En cours fournisseurs	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	Total
Nombre cumulé de factures concernées	9	0	0	0	0	9
% du nombre de factures	100%	0%	0%	0%	0%	100%
Montant cumulé des factures concernées (en K€)	95	0	0	0	0	95
% du montant	100%	0%	0%	0%	0%	100%
Délai de paiement client						
Situation au 31 12 2021						
Factures émises non réglées à date dont le terme est échu						
En cours clients	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	Total
Nombre cumulé de factures concernées	2	0	0	0	4	6
% du nombre de factures	33%	0%	0%	0%	67%	100%
Montant cumulé des factures concernées (en K€)	639	0	0	0	1	640
% du montant	100%	0%	0%	0%	0%	100%

Délai de paiement Fournisseurs						
Situation au 31 12 2020						
Factures reçues non réglées à date dont le terme est échu						
En cours fournisseurs	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	Total
Nombre cumulé de factures concernées	10	5	0	0	3	18
% du nombre de factures	56%	28%	0%	0%	17%	100%
Montant cumulé des factures concernées (en K€)	287	34	0	0	268	589
% du montant	49%	6%	0%	0%	46%	100%
Délai de paiement clients						
Situation au 31 12 2020						
Factures émises non réglées à date dont le terme est échu						
En cours clients	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours	Total
Nombre cumulé de factures concernées	2	4	0	0	3	9
% du nombre de factures	22%	44%	0%	0%	33%	100%
Montant cumulé des factures concernées (en K€)	278	0	0	0	1	278
% du montant	100%	0%	0%	0%	0%	100%

ANNEXE 2

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices, en application de l'article R.225-102 du Code de commerce

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 195 228	2 195 228	2 008 047	1 882 403	1 543 454
b) Nombre d'actions émises	7 840 102	7 840 102	7 171 595	6 722 868	5 512 336
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	797 744	426 534	659 134	494 563	713 849
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	521 851	-495 012	273 730	36 524	-397 599
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	521 851	-495 012	273 730	36 524	-397 599
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	229 994	-893 853	108 347	144 431	-678 901
f) Montants des bénéfices distribués					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.07	-0.06	0.04	0.01	- 0.07
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.03	-0.11	0.02	0.02	- 0.12
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	4	4	5	5	5
b) Montant de la masse salariale	230 354	188 929	236 681	254 318	261 946
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	97 806	76 216	115 252	109 099	107 751

ANNEXE 3

Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos au 31 décembre 2021.

1/ Monsieur Grégoire ECHALIER :

- *Président directeur général*
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA
- *Président*
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE FRANCE SAS
- SIPADAN SAS
- *Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger*
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ASIA Pte Ltd (CEO and Managing Director)
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE AMERICAS Corp (Presidente)
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE do BRASIL SOLUCOES EM SOFTWARE LTDA. (Presidente do conselho de Administração)
- UTILA Pte Ltd (CEO and Managing director)

2/ Monsieur Eric KOURRY :

- *Président directeur général*
- EUROFINANCE TRAVEL SA
- COMPAGNIE AERIENNE INTER REGIONALE EXPRESS SA
- *Administrateur*
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA
- *Président du conseil d'administration*
- KD DEVELOPPEMENT SA
- *Président et président du directoire*
- OMRP SAS
- *Président directeur général*
- KD DEVELOPPEMENT SA
- *Gérant*
- SARL CARAIBES CALL CENTER
- SARL ESCA CONSEILS
- SARL K FINANCE
- SARL EXPRESS HANDLING & MAINTENANCE
- SCI KEFRAS
- *Président*
- SAS GUYANE AEROINVEST
- *Membre du Conseil de Surveillance*
-OMRP SAS

- Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE do BRASIL SOLUCOES EM SOFTWARE LTDA. (Administrateur)

3/ Monsieur Robert DARDANNE :

- Administrateur
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA
-EUROFINANCE TRAVEL SA
- VOLTALIA INVESTISSEMENT SA
- Président
- GUYANE FOREST INITIATIVE SAS
- GUID GUYANE INSERTION DURABLE SAS
- Gérant
-GERINVEST SARL
- Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger
- SARL FGD – Société Belge (gérant), elle-même présidente de FIDEXI SAS
- SA RESIDENCE LE POINT DU JOUR (administrateur)

4/ Madame Danielle SELBY :

- Président
- SAS MATCHBOX
- SAS GWADANOO
- Administrateur
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA
- COMPAGNIE AERIENNE INTER REGIONALE EXPRESS SA

ANNEXE 4

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale à l'organe de gestion en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Validité	Utilisation
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2021	<p><u>Quatrième résolution</u></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • investisseurs qui souhaitent investir dans une société notamment en vue de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent ; • sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises notamment afin de permettre à leurs actionnaires de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent ; • organismes de placement collectif qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises notamment afin de permettre aux souscripteurs de leurs parts de bénéficier d'une réduction au titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent 	<p>Valable 18 mois (<i>jusqu'au 31 décembre 2022</i>)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	Néant

	<p><u>Cinquième résolution :</u></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <p>mandataires sociaux de la société et toute société, dont ceux-ci détiendraient directement ou indirectement, seuls ou conjointement avec leurs conjoints et descendants, la majorité du capital</p>	<p>Valable 18 mois (<i>jusqu'au 31 décembre 2022</i>)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	Néant
	<p><u>Sixième résolution :</u></p> <p>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <p>Partenaires industriels de la société</p>	<p>Valable 18 mois (<i>jusqu'au 31 décembre 2022</i>)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2020	<p><u>Neuvième résolution :</u></p> <p>Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription</p>	<p>Valable 26 mois (<i>jusqu'au 30 septembre 2022</i>)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	Néant